

Fiche pratique N° 7

Fossés et talus enherbés contribuent à la préservation de l'eau dans le vignoble.

Talus, fossés et chenaux de drainage



Populage des marais



Rousserolle verderolle

Le vignoble est soumis tout au long de l'année aux contraintes météorologiques, qui influent entre autres sur la qualité du sol et par ricochet sur la vigne. Les fortes précipitations, les pluies répétées ou les périodes de sécheresse ont un impact direct sur la viticulture.

La quantité d'eau présente et son influence dans le vignoble peuvent toutefois être partiellement contrôlées par la gestion de fossés, de chenaux et de talus. Réalisés de façon optimale, ceux-ci aident à la bonne gestion de la vigne tout en apportant de nombreux bienfaits, aussi bien écologiques que techniques. Ils servent alors à réguler l'excès d'humidité des parcelles, mais surtout à épurer et à filtrer l'eau, tout en favorisant une flore et une faune spécifique.



Terra Vitis
Observer, respecter pour produire



ALSACE

Les talus

Les différents types de talus

Un talus est une surface pentue sur un terrain. Ces pentes peuvent être les deux versants d'une levée de terre ou de pierres, ou une inclinaison forte du sol.

Suivant la région ou la topographie où ils ont été érigés, les talus peuvent avoir une structure différente : avec ou sans fossé, renforcés par des pierres à l'intérieur, murés sur un côté, herbeux terminant une pente plus ou moins inclinée...

Dans les vignes, il en existe principalement trois types :

- des talus perpendiculaires à la pente, généralement en bordure de parcelles et marquant une rupture de pente. Ils peuvent être maintenus en terre ou être consolidés avec des pierres si l'inclinaison est très forte ;
- des talus parallèles à la pente, situés également entre deux parcelles. Ces talus ont souvent été créés par le dépôt des pierres ou de terre extraites des surfaces voisines ;
- un troisième type, moins commun, peut être présent, formant des fossés en aval des parcelles.



Talus dégradé, instable



Talus enherbé, riche en diversité et stable

Les talus : quels rôles dans un vignoble ?

Les talus jouent un triple rôle : agronomique, écologique et paysager.

Dans le cas de la création de « terrasses » destinées à créer des zones plus planes facilitant les vendanges, les talus s'imposent comme limite de parcelles. Ils représentent dans cette situation des sections non cultivées, qui, lorsqu'elles sont enherbées, sont favorables à la présence d'une faune variée. Leur fonction écologique s'apparente alors à celle des bandes herbeuses, en tant que trait d'union entre deux zones naturelles (trame verte) et surtout en tant que **zone de filtration des eaux de ruissellement** (voir fiche 3).

Lorsque les talus forment un merlon dans la pente, ils peuvent jouer un rôle de **brise-vent**, surtout s'ils sont surmontés d'une haie.

Enfin, de par la présence d'une végétation aux racines plus ou moins profondes, les talus **limitent les risques d'érosion ou de glissement de terrain**.

Comment conserver et entretenir des talus

Dans le cas de pentes légères, les talus doivent être maintenus végétalisés. Il est inutile de raccourcir la végétation qui s'y développe ; au contraire, laisser les plantes arbustives y pousser est favorable, de manière à ce qu'elles forment progressivement une petite haie. Celle-ci peut ensuite être entretenue occasionnellement de façon à lui faire garder sa physionomie buissonnante. S'il s'avère nécessaire de couper la végétation, une fauche ou une taille annuelle et tardive (après les vendanges - Cf les dates autorisées par arrêté préfectoral) s'impose, afin de préserver les espèces qui s'y épanouissent.

Si l'inclinaison est très forte et que le talus doit être renforcé par des pierres, il est important de ne pas utiliser de mortier ou de liant, mais de se référer aux techniques de construction des murs en pierre sèches (voir fiche 2). Les interstices seront l'habitat privilégié de nombreux insectes et reptiles ainsi que d'oiseaux de petite taille et de petits mammifères.

Plantes typiques des talus

Cardère

Aristolochie

Grand origan

Monnaie du pape

Compagnon blanc

Bouillon blanc

Mûrier sauvage

Mauve alcée

Exemple de plantes typiques des talus



Grand origan



Fossé à pente faible, végétalisé, à privilégier



Fossé bétonné à proscrire

Les fossés et les chenaux de drainage

Dans le cas de terrains soumis à des précipitations parfois abondantes et/ou constitués de sols peu absorbants (ex : argile), on trouve parfois des fossés en bas de pente et des chenaux de drainage. Les fossés récupèrent les eaux de ruissellement, qui peuvent alors s'accumuler dans un secteur délimité sans inonder l'ensemble de la culture. Les chenaux drainent eux aussi les eaux dans leur mouvement d'amont en aval. Bien aménagés (végétalisés), ils jouent un rôle primordial en matière d'épuration et de filtration de l'eau.

Comment les réaliser et les entretenir?

- Il est essentiel de proscrire tout bétonnage ou imperméabilisation du sol. La végétation qui s'y développe au fond permet de filtrer les eaux détériorées par l'apport de produits phytosanitaires avant qu'elle ne pénètre dans le sol (« zone tampon »). Il faut donc éviter de supprimer ces plantes, à moins qu'elles ne deviennent trop envahissantes ; dans ce cas, un léger curage de type « vieux-fond vieux-bords » en automne est suffisant.
- Le profil des fossés et des chenaux est aussi à prendre en considération, d'un point de vue technique et biologique. En effet, des berges raides ont tendance à s'effondrer sous l'action érosive de l'eau et ne permettent qu'à peu d'espèces de s'épanouir (schéma 1a) ; au contraire les berges inclinées sont plus stables et accueillent une diversité beaucoup plus large (voir schéma 1b). Si la configuration du terrain ne permet pas une telle réalisation, on peut créer des pentes faibles alternativement d'un côté puis de l'autre (voir schéma 2).
- En présence de fossés déjà bétonnés, il est préconisé de réaliser quelques interruptions ou des élargissements, que l'on prendra soin de laisser se végétaliser, et qui absorbent les trop-pleins d'eau et permettent cette fonction d'épuration (voir schéma 3). Une épuration régulière en amont évite en outre l'eutrophisation en aval.
- Enfin, il est important de réserver de part et d'autre du fossé ou du chenal un espace dépourvu de culture et végétalisé qui permet l'absorption des éventuels débordements, et qui jouera provisoirement le rôle de « micro-zones humide » (voir fiche 6). Rappelons que la loi prévoit une zone de 5m non cultivée de part et d'autre d'un cours d'eau, afin que les eaux de ruissellement soient d'abord filtrées avant d'être récupérées par le cours d'eau.



Schéma 1a : chenal étroit avec fort risque d'érosion liée à l'écoulement de l'eau, conduisant à l'élargissement et au rehaussement du chenal.

Schéma 1b : chenal aux berges peu inclinées, stable, et favorable à la croissance d'une végétation spontanée réduisant l'érosion.

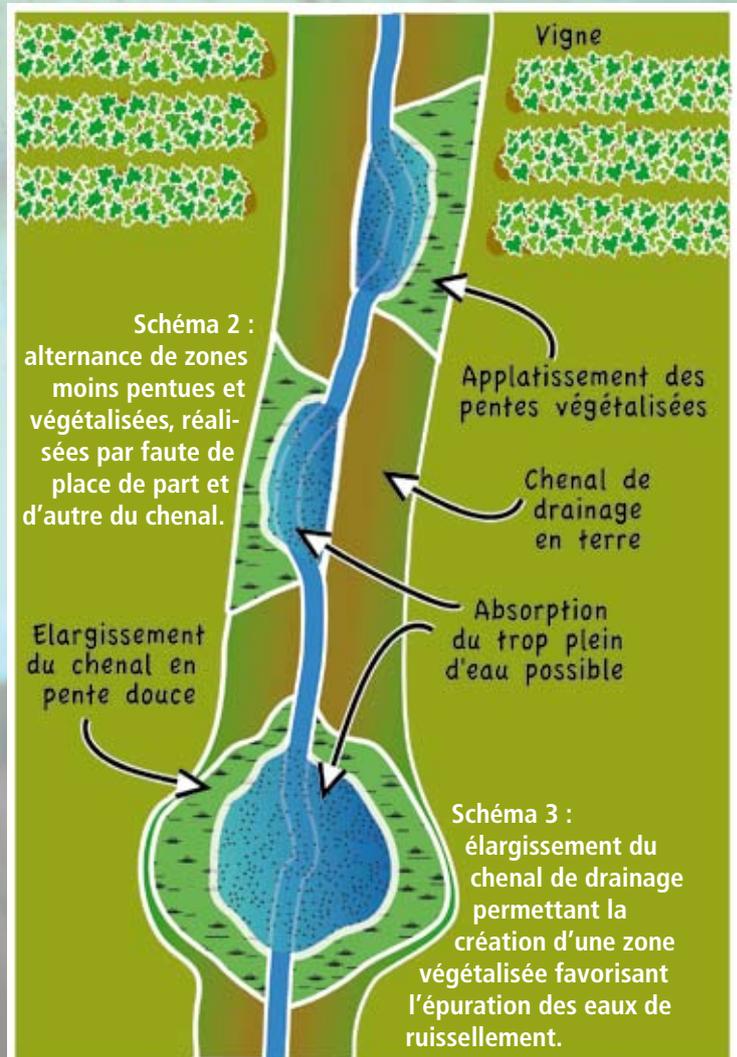


Schéma 2 : alternance de zones moins pentues et végétalisées, réalisées par faute de part et d'autre du chenal.

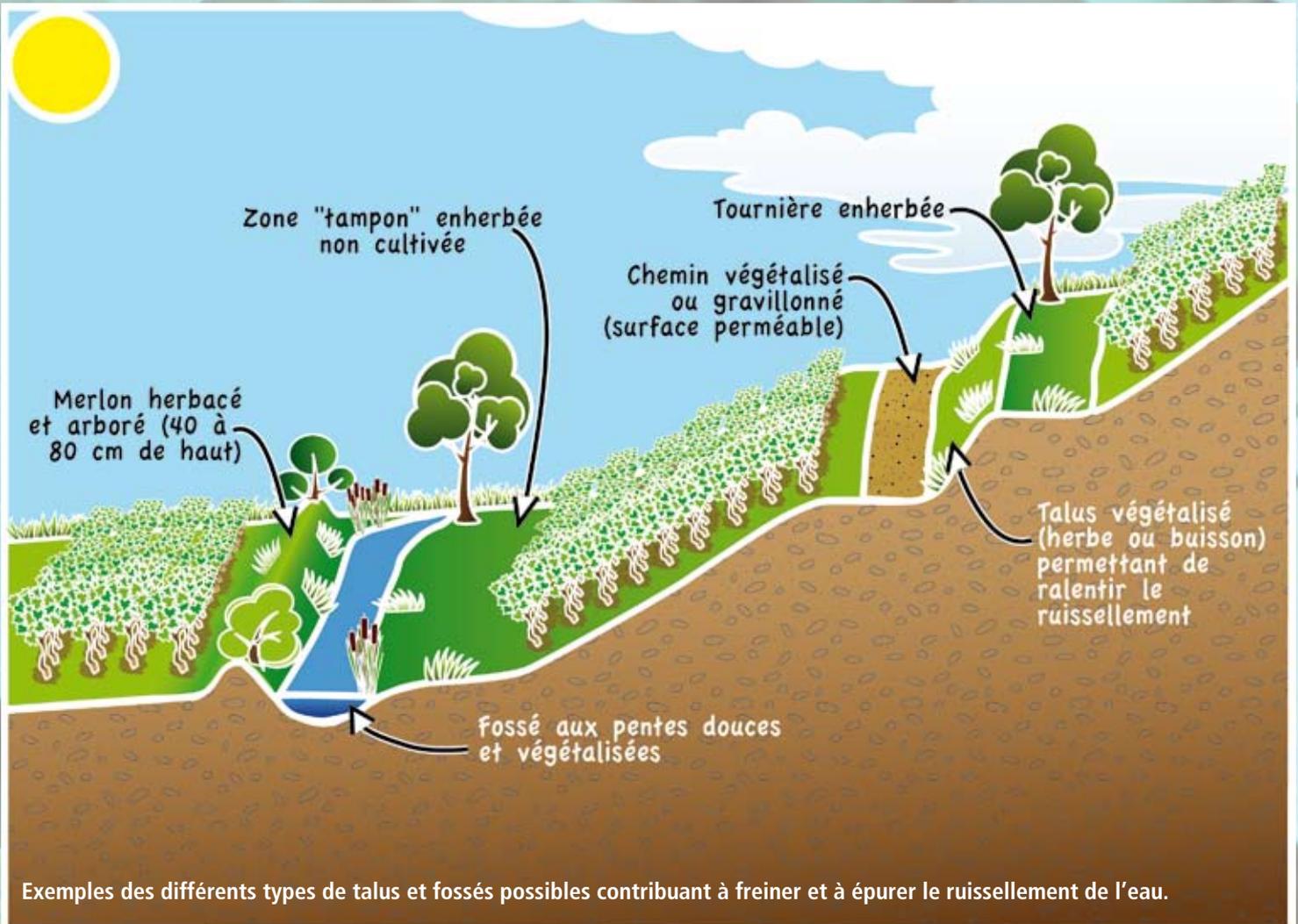
Schéma 3 : élargissement du chenal de drainage permettant la création d'une zone végétalisée favorisant l'épuration des eaux de ruissellement.

Cas particulier : le talus bordant un fossé

Dans le cas de secteurs vulnérables aux fortes précipitations, la création d'un fossé de récupération d'eau perpendiculaire à la pente peut s'avérer très utile. Ce fossé peut être renforcé par la mise en place d'un talus surélevé, afin de freiner davantage les ruissellements d'eau. En retenant cette eau, fossés et talus contribuent entre autres à la filtration de cette eau et donc à l'amélioration de sa qualité. A ce titre, on peut considérer qu'ils jouent le rôle d'épurateur naturel.



Triton alpestre, typique des milieux humides



Exemples des différents types de talus et fossés possibles contribuant à freiner et à épurer le ruissellement de l'eau.

Se renseigner avant d'agir !

La mise en place de chenaux de drainage et de talus modifient la dynamique hydraulique naturelle. Mal réalisés, leurs effets peuvent être néfastes, d'un point de vue technique et surtout biologique, en détériorant notamment la qualité de l'eau, aujourd'hui devenue une priorité à tout point de vue, et des sols. Il est donc **primordial de se référer à la Loi sur l'eau** et aux documents techniques spécifiques avant de procéder à toute réalisation.

Pour en savoir plus, consulter le « Guide de gestion des travaux de renaturation des émissaires agricoles » édité par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et disponible sur leur site internet : <http://eau-rhin-meuse.fr>

Plaquette réalisée par la
LPO Alsace - 8, rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
03 88 22 07 35
alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>
Crédit photos : Didier Buysse,
Marc Solari, Laurent Waeffler,
Cathy Zell.
Illustrations : Nicolas Buhrel,
LPO Alsace

